

Magny les Hameaux, le 7 octobre 2026

CONSEIL MUNICIPAL

Secrétariat général

Tél : 01.39.44.71.11

Mail : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MARDI 13 OCTOBRE 2026 à 20 HEURES 00

**Salle du Conseil Municipal Jacques Lolloz à l'Hôtel de
Ville**

ARRÊT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Arrêt du Procès-verbal du 15 septembre 2026

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs
- Régime indemnitaire - filière culturelle
- Recrutement et rémunération des agents recenseurs

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

- Pacte financier 2022-2026- Demande de fonds de concours auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines

VIE ASSOCIATIVE

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Entraide scolaire amicale
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Taekwondo Club de Magny
- Subvention des voyages organisés par le collège A. Einstein dans le cadre d'un projet pédagogique Mémoire et citoyenneté

Vos courriers doivent être adressés à M. le Maire : Hôtel de Ville - BP 10033 - 78772 Magny-les-Hameaux Cedex

Tél. : 01 39 44 71 71 • Courriel : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr

Retrouvez l'actualité municipale sur : magny-les-hameaux.fr • facebook.com/MagnylesHameaux • tiktok.com/@magny_les_hameaux • www.instagram.com/villemagny78/
& notre application mobile officielle

Hôtel de Ville - 1 place Pierre Bérégovoy - 78114 Magny-les-Hameaux

TRANSITION ECOLOGIQUE

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association de défense de la Vallée de la Mérantaise et de l'environnement de Châteaufort

ADMINISTRATION GENERALE

- Liste des décisions municipales prises du 9 septembre 2026 au 7 octobre 2026

La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Je tiens à vous rappeler que, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit et de l'envoyer par mail à l'adresse hoteldeville@magny-les-hameaux.fr et au collaborateur du Cabinet du Maire au plus tard le dimanche qui précède la séance avant minuit (00h00). L'examen de celles-ci interviendra à la fin de l'ordre du jour du Conseil. Les questions déposées après expiration du délai indiqué ci-dessus sont traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.


Le Maire
Pierre-Louis BRIÈRE

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.